

REDEVANCES DOMANIALES (HT)

Redevances applicables à partir du 1^{er} avril 2019

REDEVANCES DOMANIALES (HT)

A- PART FIXE DES REDEVANCES DOMANIALES (APPELEES CI-APRES, REDEVANCES D'OCCUPATION)

PRINCIPES GENERAUX

Les terrains et les locaux sont fournis en l'état et font l'objet d'une convention entre la société Aéroports de Lyon S.A. et l'occupant. Les tarifs des redevances d'occupation sont révisés par Aéroports de Lyon S.A. chaque année. Les redevances d'occupation sont facturées par trimestre d'avance.

TERRAINS

	m ² / an
Terrain naturel sans accès piste	5,51 €
Terrain viabilisé avec accès piste (Terrains mitoyens des zones côté piste et ZPNLA ⁽¹⁾)	11,11 €
Terrain viabilisé sans accès piste	8,11 €

⁽¹⁾ ZPNLA : Zones Publiques non librement accessibles

LOCAUX

REMISE ANNUELLE « GROS CLIENT »

Les redevances d'occupation des locaux peuvent faire l'objet d'une remise annuelle calculée comme suit :

MONTANT REDEVANCE D'OCCUPATION ANNUELLE	TAUX REMISE
< 113 311 €	0 %
≥ 113 311 € < 226 620 €	5 %
≥ 226 625 € < 339 939 €	10 %
≥ 339 932 €	12 %

Cette remise, calculée au 31 décembre 2019, s'applique :

- par client,
- uniquement aux bâtiments.

Le barème est révisé selon la même indexation que les redevances d'occupation.

REDEVANCES DOMANIALES (HT)

TERMINAL PASSAGERS (hors Jetée)

Niveau 0	m ² / an
Entrepôts	94,87 €
Locaux techniques ou de stockage, couloirs	129,49 €
Sanitaires	129,49 €
Surfaces commerciales nues	273,86 €
Surfaces commerciales cloisonnées* < 500 m ²	419,53 €
Surfaces commerciales cloisonnées* >=500m ² et <1000m ²	377,57 €
Surfaces commerciales cloisonnées* >1000m ²	335,61 €
Bureaux backoffice	290,14 €
Bureaux avec lumière du jour	207,46 €
Bureaux avec lumière second jour	176,52 €
Bureaux avec lumière artificielle	145,57 €
Bungalows bureaux	176,77 €
Bungalows hangars	129,49 €
Locaux stockage déchets	290,93 €
Comptoirs Tours Opérateurs (par module)	3 414,13 €
Comptoirs de vente	493,44 €

*Surfaces commerciales cloisonnées totales cumulées sur une même convention.

Le tarif Tours Opérateurs est un tarif forfaitaire comprenant :

- la redevance d'occupation
- les charges et prestations privatives et communes
- l'impôt foncier et l'assurance incendie

Entresol	m ² / an
Locaux techniques ou de stockage, couloirs	129,49 €
Sanitaires	129,49 €
Comptoirs de vente	493,44 €
Bureaux backoffice	290,14 €
Bureaux avec lumière du jour	248,80 €
Bureaux avec second jour	211,50 €
Bureaux avec lumière artificielle	174,18 €

REDEVANCES DOMANIALES (HT)

TERMINAL PASSAGERS (hors Jetée)

Niveau +1	m ² / an
Surfaces commerciales nues	273,86 €
Surfaces commerciales cloisonnées* < 500 m ²	419,53 €
Surfaces commerciales cloisonnées* >=500m ² et <1000m ²	377,57 €
Surfaces commerciales cloisonnées* >1000m ²	335,61 €
Comptoirs de vente	493,44 €
Bureaux backoffice	290,14 €
Locaux techniques ou de stockage, couloirs	129,49 €
Sanitaires	129,49 €
Bureaux avec lumière du jour	290,14 €
Bureaux avec lumière second jour	246,46 €
Bureaux avec lumière artificielle	202,78 €
Banques libre-service compagnies (par an et par unité)	3 265,69 €
Comptoirs Tours Opérateurs (par module)	3 414,13 €

*Surfaces commerciales cloisonnées totales cumulées sur une même convention.

Niveaux +2 et +3	m ² / an
Comptoirs de vente	493,44 €
Bureaux backoffice	290,14 €
Locaux techniques ou de stockage, couloirs	129,49 €
Sanitaires	129,49 €
Surfaces commerciales nues	273,86 €
Surfaces commerciales cloisonnées* <500 m ²	419,53 €
Surfaces commerciales cloisonnées* >=500m ² et <1000m ²	377,57 €
Surfaces commerciales cloisonnées* >1000m ²	335,61 €
Bureaux avec lumière du jour	227,91 €
Bureaux avec lumière second jour	181,46 €
Bureaux avec hublot	174,69 €
Bureaux avec lumière artificielle	135,02 €

*Surfaces commerciales cloisonnées totales cumulées sur une même convention.

REDEVANCES DOMANIALES (HT)

JETÉE

Niveau 0	m ² / an
Locaux techniques ou de stockage, couloirs	129,49 €
Sanitaires	129,49 €
Surfaces commerciales nues	273,86 €
Surfaces commerciales cloisonnées <500 m ²	419,53 €
Comptoirs de vente	493,44 €
Bureaux avec lumière du jour	227,91 €
Bureaux avec lumière artificielle	135,02 €
Banques libre-service compagnies (par an et par unité)	3 265,69 €

Niveau +1 et +2	m ² / an
Locaux techniques ou de stockage, couloirs	129,49 €
Sanitaires	129,49 €
Bureaux avec lumière du jour	227,91 €
Bureaux avec lumière artificielle	135,02 €

CARGOPORT

CARGOPORT Fret centre (FC2) - Extension ouest (FW2) - Extension est (FE2)

	HT m ² / an
Bureaux	145,47 €
Bureaux avec lumière artificielle	95,60 €
Entrepôts	95,60 €
Locaux techniques - sanitaires	119,10 €

PARKING CARGOPORT ET BATIMENT M1

	HT emplacement / an
Une place de parking par tranche de 25 m ² de bureaux loués*	207,81 €
Une place de parking par tranche de 200 m ² d'entrepôts loués*	207,81 €

(* Affectation et facturation obligatoires conformément aux tranches ci-dessus)

AUTRE BATIMENT

Box privatif magasin central

106,81 €

- Etat des lieux entrant ou sortant : en cas d'absence au rendez-vous fixé non signalée par le Preneur au moins 24h à l'avance et sauf cas de force majeure, un forfait de 150€ HT lui sera facturé.
- Envoi convention d'occupation temporaire, autorisation d'activité, autorisation d'assistance en escale au Titulaire :
 - Envoi des documents originaux : gratuit
 - 1^{ère} demande de duplicata papier : gratuit
 - Toute demande supplémentaire fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 110€ HT (Frais d'acheminement, CD-ROM, frais de reprographie, frais de gestion).
- Vacation horaire équipe immobilière pour toute demande spécifique client : tarif horaire de 110€/HT
- Frais de rédaction d'acte : 330 €/HT

REDEVANCES DOMANIALES (HT)

B - PART VARIABLE DES REDEVANCES DOMANIALES

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019

Les occupations domaniales relatives à l'exploitation d'une activité commerciale donnent lieu à une redevance domaniale composée d'une part fixe et d'une part variable.

L'assiette et le taux de redevance variable sont fixés par la convention d'occupation à l'exception des activités suivantes dont la part variable est un forfait fixé comme indiqué ci-dessous :

RÉSEAUX PMR (PRIVATE MOBILE RADIOCOMMUNICATIONS)

	Par antenne / an
Antennes PMR aéronautiques	
Usage privatif	762,47 €
Usage commercial	2 542,12 €
Antennes PMR non aéronautiques	
Usage privatif, couverture aéroport exclusivement	1 271,82 €
	Par voie/par an
Infrastructure radio	
Utilisation d'une voie de communication sur infrastructure	575,53 €
TETRA Aéroports de Lyon	